

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 12 septembre 2025
Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil
27090

VO le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.
VO le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.151-6.
VO le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.314.
VO la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 24 novembre 2023 portant la modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Aureil.
VO la décision de Madame La Présidente Constatrice du Tribunal administratif de Limoges en date du 29 juillet 2025, désignant M. JCSISSARI en qualité de commissaire enquêteur.


CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°8 du PLU d'Aureil.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Il y a lieu, conformément à l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aureil. Cette enquête consiste à recueillir les observations et suggestions (OS) en zone à urbaniser à court terme (ZAC), à recueillir des zones (ZC) en zone (ZC) en zone agricole (ZC) et à mener une consultation d'aménagement et de programmation (CAP) en précisant un phasage des ouvertures à l'urbanisation.
L'enquête publique sera ouverte du 08 octobre 2025 à partir de 14h00 au 20 octobre 2025 à 12h00 toutes les journées (12 jours consécutifs), au siège de Limoges Métropole, situé au 20 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, et le désigné comme siège de l'enquête publique.
ARTICLE 2 - Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1er sera tenu à la disposition du public pendant 12 jours consécutifs du 08 octobre 2025 à partir de 14h00 au 20 octobre 2025 à 12h00, aux dates et aux lieux suivants :
- A la mairie d'Aureil, située au 47 rue des Études, 87100 Aureil, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00 ;
- Au siège de Limoges Métropole, situé au 20 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aureil (www.mairie-aureil.fr/) et sur le site internet de Limoges Métropole (www.limoges-metropole.fr/) pendant l'enquête publique.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 27090.pdf
(.pdf, 185,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER